



REVUE DE PRESSE
Jeudi 23 novembre 2017



**La course sans fin vers
le recyclage à 100 %**

La course sans fin vers

DÉCHETS Le tri sélectif et le recyclage progressent. Mais ils nécessitent des technologies pointues et onéreuses. Exemple au centre de tri de l'agglomération de La Rochelle

DOSSIER RÉALISÉ PAR
JEAN-DENIS RENARD
jdrenard@sudouest.fr

Les machines tournent et les agents s'activent tandis que les tapis convoyeurs apportent leurs lots de déchets à vive allure. Mais l'installation ne fonctionne pas encore à son rythme de croisière. À Salles-sur-Mer, Altriane, le centre de tri de l'agglomération de La Rochelle, digère une grosse modernisation. À l'arrêt pendant trois mois et demi cette année, l'usine exploitée par le groupe Suez a reçu une injection de plus de 5 millions d'euros (hors taxes).

Ce centre de valorisation ne traitait pourtant pas les ordures des contemporains de Mathusalem. Mis en service à une date récente, en 2011, il a nécessité à l'époque un investissement de 14 millions. « Ce processus de modernisation n'est pas propre à l'établissement de La Rochelle. Tous les centres de tri français y passent ou y passeront », prédit Franck Bauchaud, le directeur du service des déchets pour l'agglomération, laquelle regroupe 28 communes et 166 000 habitants.

Effectivement, ça bouge sur le front des déchets. Adoptée à l'été 2015, la loi de transition énergétique pose quelques dates butoirs. L'avenir dira si elles ont été écrites sur du papier dont on fait les confettis : inscrit dans la même loi, l'objectif 2025 pour la réduction à 50% de la part du nucléaire dans l'électricité française vient d'être rayé d'un trait de plume. En attendant, le tri à la source des déchets alimentaires est programmé pour 2025 et le recyclage de l'ensemble des emballages en plastique pour 2022.

C'est sur ce dernier point que le changement est le plus perceptible dans les territoires. 15 millions de Français fourment d'ores et déjà leurs plastiques dans le même bac que les autres emballages recyclables, qu'il s'agisse du film protecteur du jambon sous vide ou du pot de yaourt. Cette nouvelle manne représente quelque deux kilos de plastique par habitant et par an dans les collectivités qui ont sauté le pas.

Les nouvelles consignes de tri
La Rochelle est de celles-là. Depuis le début 2017, les nouvelles consignes de collecte invitent les administrés à classer verticalement leurs plastiques dans le bac jaune, celui qui accueille les déchets à valoriser. Le traitement automatisé du tonnage qui entre dans l'usine Altriane le permet désormais. Les machines de tri optique repèrent les différents plastiques (ils n'ont pas la même densité) pour en

séparer les flux. Postés dans des cabines dédiées et repensées, les agents parachèvent cette sélection par un tri manuel qui élimine les erreurs.

À l'arrivée, on obtient des balles de matériaux dont la pureté est supérieure à 95%. On vous fera grâce du détail exhaustif de ces produits de synthèse en « poly » avec plein de « h » et de « y » dedans. Disons qu'en plus des « familles » traditionnelles (acier, aluminium, papier, carton, briques alimentaires), quatre catégories de composés plastiques sont ainsi isolées pour leur valorisation ultérieure. Elles couvrent à peu près tout le spectre des plastiques d'emballage. À peu près seulement.

« Pour que la consigne reste compréhensible, on demande aux usagers de trier tous les emballages. Mais

« Dès l'ouverture, on a anticipé les évolutions. Le problème est à la source, chez les industriels de l'emballage »

pour 40% des matières plastifiées, on n'a pas encore de solution technique. Le plastique aluminisé des sacs « craquants », comme les sacs de chips, n'est pas recyclable. Le tube de dentifrice non plus. Certains emballages de charcuterie sont recyclables, d'autres sont des plastiques complexes », cite Franck Bauchaud à titre d'exemple.

« Pas aidés par les industriels »
C'est la vieille histoire sans fin du boulet et de la cuirasse, l'un des obstacles majeurs au tout-recyclable : la mise au point incessante de nouveaux composés qui sont autant d'équations insolubles pour le tri. Et de dépenses pour les collectivités et leurs contribuables. « On a toujours voulu être vertueux sur ce plan à La Rochelle. Dès l'ouverture de l'usine, on a anticipé les évolutions. Mais on subit. Le problème est à la source, chez les industriels de l'emballage », soupire David Caron, le vice-président de la Communauté d'agglomération chargée des déchets.

Cette absence de régulation en amont est illustrée par la polémique qui a entouré la croissance rapide du marché du PET opaque, le polytéréphtalate d'éthylène, un plastique résistant et translucide utilisé pour les bouteilles d'eau gazeuse. Opacifié, il sert maintenant à fabriquer des bouteilles de lait sans opercule d'aluminium. Mais l'opération requiert le mélange du PET avec d'autres composés qui rendent son recyclage malaisé. En janvier, l'association Zéro Waste dénonçait une « pratique irrespon-



À Salles-sur-Mer, les agents corrigent les éventuelles erreurs de la machine de tri optique chargée de repérer les différents plastiques. PH. X. LÉOTY

sable » des producteurs et lançait une pétition. Ministre de l'Écologie, Ségolène Royal s'empara du sujet. De son côté, Éco-emballages, l'entreprise (devenue Citeo) qui organise le recyclage, défendait les vertus de cette technologie (moins de plastique par bouteille, moins d'énergie pour la fabriquer).

« Je ne suis pas inquiet »

Si les éclats de voix ont baissé, c'est aussi que la controverse est largement passée au-dessus de la tête du consommateur moyen, peu au fait des subtilités du marché de l'emballage. Comment savoir ce que l'on trie alors que deux pots de yaourt a priori semblables sont fabriqués l'un à base de plastique et l'autre en carton ?

Pour David Caron, le casse-tête du recyclage « tous matériaux » ne ralentit pas la prise de conscience citoyenne. Les mentalités changent, les enfants savent trier et seront les trieurs de demain. Nous accueillons entre 3 500 et 4 000 scolaires chaque année sur ce site. Je ne suis pas inquiet », conclut-il.

Jeter moins pour payer moins

La tarification incitative des déchets progresse à tout petits pas. Adoptée en 2009, la loi « Grenelle 1 » prévoyait un délai de cinq ans pour la mise en place d'une part variable dans la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Dans le droit fil de la doctrine pollueur/payeur, il s'agissait de récompenser les administrés « économes » en déchets : vous jetez moins, vous payez moins.

En pratique, les parlementaires comme les élus locaux n'ont cessé d'appuyer très fort sur le frein. Il y a un an, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) estimait à 4,5 millions le nombre de Français concernés. Alors même que ce système constitue « un levier très puissant et sans équivalent pour faire évoluer les comportements ». Adoptée en août 2015, la loi de transition énergétique prévoit de l'étendre à 15 millions d'habitants en 2020 et à 25 millions en 2025.

À Bordeaux Métropole, l'intercommunalité la plus charpentée de Nouvelle-Aquitaine (28 communes et 750 000 habitants), une expérience va démarrer au premier trimestre 2018 dans quatre secteurs : Saint-Aubin de Médoc, Martignas-sur-Jalles, le quartier d'Arzac à Mérignac et une partie de Bordeaux. Les habitants seront tarifés « à blanc » fin 2018 en fonction du nombre de présentation de leurs bacs à la collecte (et non au poids). Les élus devraient statuer fin 2020 sur la généralisation du dispositif.



Bordeaux Métropole va mener une expérience sur la présentation des bacs. T. DAVID



Les chiffres de la collecte

Taux de recyclage des emballages en 2016 Objectif fixé par le Grenelle ... pour 2022

68 % **75 %**

3,3 millions de tonnes recyclées en 2016

4,8 millions de tonnes d'emballages ménagers mises sur le marché français

Taux de recyclage des différents matériaux



« Trier, c'est réinscrire un geste ancestral dans notre quotidien »

PHILIPPE-LOÏC JACOB

Le président de Citeo souligne les progrès faits depuis 25 ans et se fixe de nouveaux objectifs

Ancien haut dirigeant du groupe Danone, Philippe-Loïc Jacob est devenu président d'Éco-Emballages en 2009. Depuis deux mois, il préside Citeo, qui regroupe Éco-Emballages et Ecofolio. Cette société à but non lucratif organise le recyclage des emballages ménagers. Depuis ses débuts, Éco-Emballages perçoit une contribution des industriels sur chaque emballage mis en circulation. La somme de ces contributions permet de prendre en charge le surcoût de la collecte sélective : 640 millions d'euros ont été redistribués aux collectivités locales en 2015. Philippe-Loïc Jacob vient de publier « Green is the new gold » (Éd. Le Cherche-Midi) à l'occasion des 25 ans d'Éco-Emballages.



« **Sud Ouest** » En quoi le tri sélectif des déchets a-t-il changé la donne ?

Philippe-Loïc Jacob La société a la mémoire courte ! On a toujours tendance à voir le verre à moitié vide. Mais quand on recycle sept emballages sur dix dans la France d'aujourd'hui, on oublie que la France d'hier était envahie par les déchets sauvages et que les déchets étaient répandus dans la nature. Vingt-cinq ans plus tard, le tri est rentré dans les mœurs. Il est devenu réflexe. 50 % des Français trient systématiquement leurs déchets. Sur ce sujet comme sur les autres, il y a les précurseurs, les suiveurs et les irréductibles. En gros, 80 % des gens trient. Je ne désespère pas de convaincre les 20 % restants.

Il faudrait trier tous les emballages en plastique d'ici 2022. Or, leur recyclage est à la traîne : 55 % des bouteilles et flacons en PET, 1 % pour les autres plastiques. Comment faire ?

On a déjà pas mal avancé avec une expérimentation à grande échelle menée entre 2013 et 2016 dans 50 grandes collectivités. 15 millions de Français sont déjà concernés. Il nous reste à mettre en œuvre ce tri tout plastique à l'échelon national à l'horizon 2022. Le problème n'est pas financier. Nous avons des centaines de milliers d'euros à investir dans ce chantier. Il faut se mettre d'accord avec tous les acteurs, les industriels, les autorités de tutelle et les collectivités, pour modifier les collectes et les habitudes et repenser les centres de tri. Il y en a 203 actuellement en France. C'est trop. Certains d'entre eux sont trop petits et

« En gros, 80 % des gens trient, explique Philippe-Loïc Jacob. Je ne désespère pas de convaincre les 20 % restants ». ARCHIVES S. NICLOT/BARON

obsolètes. Ils ne pourront pas être modernisés. Il faudrait parvenir à une centaine de centres de tri répartis sur le territoire.

La responsabilité du tri pèse sur les citoyens. Comment les convaincre de faire mieux alors qu'ils sont impuissants face à la dégradation de l'environnement ?

Le geste de tri renvoie au civisme et à la citoyenneté. C'est un geste altruiste que vous effectuez chez vous. Il est gratuit mais vous permet de vous sentir acteur du « vivre ensemble ». Et s'il y a du désenchantement face aux grands problèmes environnementaux, il y a aussi dans l'opinion une prise de conscience des enjeux. Le fait de ne pas trier ses déchets correspond à une parenthèse de l'histoire. Mes grands-parents triaient tout, et les générations précédentes également ! Trier, aujourd'hui, c'est réinscrire un geste ancestral dans notre quotidien.

De nombreux emballages sont devenus mixtes. Par exemple ceux des baguettes de pain, qui sont souvent mi-plastique transparent, mi-papier. Pourquoi ne pas les interdire ? Je prône la liberté d'entreprendre. Mais elle n'est pas hors de tout contrôle. Citeo pilote un système de bonus-malus, qui nous permet de pénaliser une écoconception défailante. Un industriel qui va mélanger des matériaux et rendre un emballage plus compliqué à recycler s'acquittera d'une écocontribution plus onéreuse. Je défends aussi

l'idée d'un consommateur responsable. Si on vous présente deux produits en magasin, à qualité égale, à vous de choisir celui dont l'emballage est vertueux. Prolongeons au sujet des comportements de ceux qui abandonnent leurs déchets en pleine nature : les « déchets sauvages » n'existent pas, les sauvages sont ceux qui les jettent.

On s'aperçoit que les consignes de tri sont beaucoup moins bien suivies en ville, dans l'habitat vertical. Quelles solutions ?

On se rend compte des limites de l'exercice dans des locaux à poubelles peu engageants où vos « erreurs » de tri s'effectuent à l'abri des regards. Je crois à de nouvelles modalités d'apport volontaire, dans des containers bien identifiés sur la voie publique. La cité n'a pas à avoir honte du traitement de ses déchets. Avec un mobilier urbain homogène, il peut même être signe de modernité. Après tout, plus personne ne remet en cause l'utilité des abribus. Pourtant, eux aussi empiètent sur l'espace public. Nous menons une expérience de ce type à Paris, où le taux de recyclage culmine à seulement 20 % dans les immeubles. La mairie s'est emparée du problème en acceptant d'installer des stations « Trilib' » dans quatre arrondissements. Les premiers résultats sont encourageants (1).

(1) Lundi, la mairie de Paris a décidé de déployer un millier de bornes Trilib' en 2018. Il y en a 40 aujourd'hui.

Remaniement : pourquoi ça traîne

GOUVERNEMENT L'annonce du remaniement a pris du retard. Un report qui serait dû aux vérifications des patrimoines des nouveaux entrants par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

BRUNO DIVE
RÉDACTION PARISIENNE
b.dive@sudouest.fr

Ce ne devait être qu'une simple formalité, un remaniement « technique », un « réaménagement », préférerait dire Christophe Castaner qui était toujours hier secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement. Pourtant les choses traînent. Comme si l'élection, samedi, de Christophe Castaner à la tête de La République en Marche n'avait pas été anticipée... Il était pourtant seul candidat !

Aux dernières nouvelles, il semble que ce « réaménagement » soit de plus grande ampleur que prévu. Rien de révolutionnaire certes, mais au remplacement (ou non) de Castaner dans sa double fonction, s'ajouterait la nomination de deux ou trois autres secrétaires d'État en appui à des ministres qui se sentiraient un peu seuls dans leur domaine : culture et communication, santé, voire fonction publique... Circulaient hier les noms de deux jeunes députés, Amélie de Montchalin et Olivier Dussopt.

La première est une spécialiste des questions budgétaires, le second préside l'Association des mai-

res des petites villes. Mais surtout, si Amélie de Montchalin siège à La République en Marche, elle vient de la droite, plus précisément de la mouvance juppéiste. Tandis qu'Olivier Dussopt est toujours au PS : il fut l'un des trois députés socialistes à voter la confiance. Les équilibres politiques chers à Emmanuel Macron, mais aussi la parité et le souci du rajeunissement seraient ainsi respectés. Et tant pis pour le gou-

Il semblerait que ce « réaménagement » soit de plus grande ampleur que prévu

vernement restreint qui avait aussi été promis... Quels que soient les noms des heureux élus, les nouvelles règles obligent à vérifier leur situation financière auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Pas question de rééditer une nouvelle affaire Thévenoud...

Mais il existerait une autre raison au blocage : le sort exact de Benjamin Griveaux. L'actuel secrétaire d'État à Bercy devrait ripper vers le porte-parolat du gouvernement, que lui laisserait donc Castaner. Mais, soit il souhaiterait cumuler avec un autre portefeuille, soit sa

nomination serait contestée par ses adversaires qui sont nombreux. Les deux hypothèses n'étant nullement incompatibles.

Poste stratégique

En revanche, il semblait hier acquis, sauf revirement de dernière minute, que Christophe Castaner, non seulement reste au gouvernement, mais conserve le portefeuille des Relations avec le Parlement. Édouard Philippe, qui a beaucoup plaidé pour ce maintien, a donné un indice assez clair hier aux députés. En réponse à une question de son ancien camarade Christian Jacob, qui parlait d'un « conflit d'intérêt », le Premier ministre a rappelé le précédent constitué par Nicolas Sarkozy qui, entre 2005 et 2007, fut à la fois ministre de l'Intérieur et président de l'UMP. « Or, un ministre de l'Intérieur a plus d'influence qu'un secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement et je ne me souviens pas que vous ayez manifesté une opposition frontale à cette situation », a lancé Édouard Philippe.

À moins que Christophe Castaner ne soit nommé ministre de l'Intérieur, cela ressemblait fort à un plaidoyer pour son maintien à ce poste stratégique et précieux pour tout Premier ministre.



Christophe Castaner, patron de LREM, pourrait conserver le portefeuille des Relations avec le Parlement. PHOTOFEST/AGF

Accès à l'université : les lycées en première ligne

ÉDUCATION Selon le projet de loi présenté hier, deux professeurs principaux seront nommés en terminale, et les conseils de classe donneront un avis sur l'orientation des élèves

JULIEN ROUSSET
j.rousset@sudouest.fr

Quand elle a été créée en 2009, la plateforme numérique APB, Admission post-bac, a permis de fluidifier l'accès à la fac. Jusqu'alors, il fallait, à peine son bac obtenu, faire la queue à l'université et s'inscrire dans la cohue. Utile à sa création, cet outil informatique a sombré cette année, sous la forte pression démographique. Des milliers de bacheliers sont restés, tout l'été, sans affectation pour cette rentrée.

« Le naufrage d'APB a peut-être été un mal pour un bien : les failles de notre système d'orientation sont devenues un sujet majeur du débat public » estimait, dans nos colonnes, samedi, Claude Lelièvre, historien de l'éducation. « APB, ce sera terminé pour la rentrée 2018 » avait annoncé cet été Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, promettant aussi la « fin du tirage au sort », utilisé dans les filières saturées. Elle a présenté hier, en Conseil des ministres, son projet de loi réformant l'entrée à l'université. Au centre de cette refonte : une plus grande implication des lycées.

1 Une nouvelle plateforme, baptisée Parcoursup

Une nouvelle plateforme d'inscription sera mise en service le 15 janvier. Son nom : « parcoursup ». Les élèves pourront envoyer leurs vœux jusqu'en mars - dix vœux maximum. Les réponses des universités arriveront dès le début du mois de mai. Il n'est pas question, dans le projet de loi, de « sélection » (tabou !), ni de « prérequis », pas même d'« attendus » : la précaution sémantique est maximale. Mais les univer-



Les futurs étudiants pourront envoyer leurs vœux – 10 maximum – que la nouvelle plateforme « parcoursup » jusqu'en mars. Les universités répondront dès le mois de mai. ARCHIVES THIERRY DAVID/«SO»

sités pourront désormais répondre « oui », « oui si » (l'étudiant devra suivre une remise à niveau), « en attente », ou « non » dans les filières sous forte tension.

2 Plusieurs nouveautés en terminale

Pour mieux accompagner les terminales dans leur orientation, deux professeurs principaux seront nommés dans chaque classe, dès ce mois de décembre. Et les conseils de classe émettront un avis sur les vœux formulés par les élèves.

3 Beaucoup d'incertitudes sur la mise en œuvre

La réforme est ambitieuse, volontaire (application dès cette année), mais ses modalités sont encore incertaines. Comment doubler, dès cet hiver, le nombre de professeurs principaux en terminale ? Comment les conseils de classe procéderont-ils pour examiner dix vœux formulés par 35 élèves (donc 350 en tout) ? « Nous nous concentrons sur les cas problématiques » indiquait la semaine dernière un chef d'établissement. Les universi-

tés auront leur mot à dire, certes, mais auront-elles les moyens d'apporter des réponses aussi ciselées aux vœux des lycéens ? Et de proposer des parcours de remises à niveau ?

Enfin, si la disparition d'APB était sans doute une nécessité, elle ne règle pas le problème structurel : comment les universités françaises, dont les moyens sont insuffisants, vont-elles faire face à l'afflux d'étudiants qu'annoncent les démographes pour ces prochaines années ?

Un nouveau préfet pour la Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil des ministres d'hier a entériné la nomination de Pierre Dartout au poste de préfet des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA. Né à Limoges en 1954, issu de la promotion Voltaire à l'ENA (la même que François Hollande), Pierre Dartout occupait depuis avril 2015 le poste de préfet de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il a donc été celui qui a réorganisé les services de l'État après la fusion de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes en une seule région, la plus étendue de France. Pierre Dartout avait également été préfet des Pyrénées-Atlantiques. Il est remplacé par Didier Lallement, 61 ans, actuel président de section à la Cour des Comptes, ancien secrétaire général du Ministère de l'Écologie de 2007 à 2010 et préfet du Calvados et de Basse-Normandie de 2010 à 2012.

Peut-on perdre des points du permis en roulant à vélo ?

Les cyclistes ne sont pas des conducteurs comme les autres mais ils peuvent être sanctionnés. Explications

L'affaire n'est pas d'une gravité extrême mais elle démontre que la loi française est complexe. Jeudi dernier, un homme circulant à vélo à Cognac a fait l'objet d'un contrôle d'identité par une patrouille de police en centre-ville. Cet homme de 19 ans sentait fortement le cannabis. En effet, le jeune conducteur a avoué détenir sur lui 3 grammes de résine. Il fera l'objet d'une convocation devant un officier de police judiciaire en mars 2018.

Mais même à vélo, on peut sentir des effets sur son permis de conduire. Car le Code de la route s'applique même aux cyclistes. Toutefois, on peut s'interroger sur d'éventuels retraits de points. Le commandant Frédéric de Vargas,



ILLUSTRATION FRED DUFOUR / « AFP »

à la tête du commissariat de Cognac, lève cette interrogation : « Il ne peut y avoir de retraits de points que pour les infractions commises avec un véhicule pour la conduite duquel un permis de conduire est exigé », avertit le policier en se basant sur une circulaire du ministère de l'intérieur de 2004.

Il poursuit : « Aussi, une infraction commise à vélo ou en voitu-

rette ne donne pas lieu à retrait de point mais à une simple amende. En plus, une peine complémentaire de suspension du permis peut être prononcée, voire d'annulation en cas de récidive. Le cycliste ne doit donc pas s'exonérer des règles générales du Code. Il faut, par exemple, respecter les feux rouges et les stops, sous peine d'avoir la même amende qu'un contrevenant en auto. »

Ainsi, une infraction grave commise à vélo, comme la conduite en état d'ivresse ou sous stupéfiant, ou la mise en danger d'autrui, peut donc avoir une incidence sur le permis de conduire.

« Par ailleurs, il faut savoir que la suspension du permis est prévue pour bon nombre d'infractions au Code de la route mais également en matière de violences, tapages nocturnes, ou autres faits, au titre de peine complémentaire », conclut le commandant de Vargas.

Jonathan Guérin

TRAVAUX

Le chantier de la RN 141 bat son plein



Ce début de semaine, les pelleteuses ont repris leur ballet à hauteur de La Vigerie, à la sortie ouest d'Angoulême, sur la RN 141. Il s'agit de la phase de déboisement et de clôtures. En effet, l'autorisation spécifique accordée au titre de la dérogation à la destruction des espèces protégées était attendue pour cet automne. PHOTO ANNE LACAUD

CHÂTEAUBERNARD

Une boîte de retour



Depuis mardi 14 novembre, les usagers de la médiathèque peuvent déposer leurs livres en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque. Une boîte de retour trône désormais à cet effet à l'entrée de la structure. PHOTO SANDRA BALKIAN

La justice pourrait renverser l'Ehpad

SEGONZAC Hier, le tribunal administratif a examiné le conflit de la maison de retraite Raby-Barboteau. Philogeris pourrait être expulsée

Les choses sont assez mal engagées pour la commune de Segonzac dans le conflit qui l'oppose à l'association anciennement gestionnaire de sa maison de retraite médicalisée Raby-Barboteau, mais aussi à l'Agence régionale de santé et au Département. S'il suit, comme il le fait souvent, les conclusions de son rapporteur public, le tribunal administratif de Poitiers, qui examinait hier ce dossier, pourrait créer une situation explosive.

Les murs de l'actuel Ehpad ont été fondés en 1929 par une congrégation protestante, les Diaconesses de Reuilly, héritières de Benjamin Raby et son épouse. Début 1977, les religieuses ont cédé le bâtiment à la commune. L'accueil des personnes âgées a alors été confié à une structure, créée pour l'occasion, sous le nom d'association Raby-Barboteau. Cet accord est entériné trente ans plus tard, en 2006, sous la forme d'une convention de service public au bénéfice de l'association.

L'ARS soutient l'association

Mais en 2016, la commune décide de mettre en concurrence divers gérants de maisons de retraite à travers une délégation de service public et c'est la société privée Philogéris qui est retenue.

« Il n'est pas exclu que la Ville ne veuille pas réintégrer l'association dans ses locaux »

S'ensuit une situation extrêmement confuse : l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental renouvellent l'autorisation de fonctionner au bénéfice de l'association évincée, qui a saisi la justice. La commune de Segonzac et la société Philogéris lui emboîtent le pas, contre les décisions de l'ARS et du Département.

Pour tenter de dénouer les fils de cet inextricable contentieux, le rapporteur public l'a ramené, hier, à deux questions principales : la gestion d'une maison de retraite est-elle un service public ? Qui, de l'association ou de la commune, est le véritable gestionnaire de l'établissement ?

Du changement dès janvier ?

S'appuyant sur une jurisprudence du Conseil d'État (contestée par l'avocate engagée par la Ville qui verse aux débats des décisions contraires), le magistrat a répondu par la négative à la première question : il n'était donc pas possible de déléguer un service public qui n'existe pas.

Sur la seconde question, le rapporteur public constate que la commune n'a jamais géré un établissement qui relevait dès son origine de l'initiative privée. Dès lors, il convient d'annuler la délégation de service public avec effet différé au 6 février prochain, afin d'assurer la continuité du service à la soixantaine de pensionnaires de l'Ehpad.

On imagine que l'avocat de l'association, M^r Xavier Badin, applaudit ces conclusions. Il demande simplement

que la date d'éviction de Philogeris soit ramenée au 1^{er} janvier : « Il a fallu vingt-cinq jours pour remplacer l'association. Vingt-cinq jours seront donc suffisants pour revenir en arrière. »

Côté commune, par la bouche de M^e Fanny Michel, on allume déjà des contre-feux en brandissant à mots couverts des menaces sur le devenir de la maison de retraite, en cas de décision favorable à l'association : « Il n'est pas exclu que la Ville ne veuille pas réintégrer l'association dans ses locaux. On peut aussi imaginer que la municipalité décide de mettre en vente un établissement qui représente 49% de l'endettement communal. »

Et même si Segonzac décide de réintégrer l'association, elle serait sans doute amenée, dicit son avocat, à discuter le montant du loyer perçu, à réintégrer l'ensemble des charges. Rien n'indique alors, sauf à augmenter sensiblement le prix à la journée, que l'association soit en mesure d'équilibrer son budget.

Vers une médiation

L'avocate de la municipalité ouvre une porte de sortie possible : mettre en place une médiation pour tenter de sortir par le haut de ce conflit.

Sur ce point au moins, elle a été reçue cinq sur cinq par le président du tribunal, François Lamontagne : « Quelle que soit la décision que nous prendrons, il y aura nécessité à continuer à se parler. Le tribunal sera disponible pour vous aider à mettre en place ce dialogue »

La décision devrait, en principe, être rendue le 6 décembre. Elle sera scrutée avec attention, non seulement par les parties en présence mais aussi par les salariés et les familles des résidents, dont une délégation avait fait, hier, le déplacement à Poitiers.

Le mois dernier, ils avaient alerté « de forts risques psychosociaux et d'une mise en danger des personnels et des résidents, souhaitant obtenir des réponses avant qu'un drame ne survienne ».

Vincent Buche, à Poitiers

Véronique Marendat réagit

La situation se complique donc pour Véronique Marendat. La maire de Segonzac aurait pu s'abstenir d'ester en justice, mais elle a pourtant choisi, avec son Conseil municipal, d'engager un avocat pour s'opposer à l'ARS et au Conseil départemental.

« Nous défendons les intérêts de la commune », a-t-elle répété par le passé. Mais ce matin, pas de prise de parole. « Je ne ferai pas de commentaire avant que le tribunal ait fait connaître sa décision », déclare l'élue. Qui souhaite toutefois rappeler sa position :

« La Ville n'a pas décidé de lancer une DSP (délégation de service public), c'est l'ARS qui lui a demandé. Nous avons produit nombre de documents le prouvant. Par ailleurs, l'avocate de la commune a souhaité attirer l'attention du tribunal sur le fait que l'association n'est pas en capacité de produire un acte juridique qui prouverait la cession de l'autorisation des sœurs diaconesses ou de la commune en sa faveur car il n'y en a pas eu. Ce point est essentiel. »

Yann Reboulleau, le directeur de Philogeris, n'a pas souhaité répondre à nos questions avant le 6 décembre et la décision du tribunal administratif.

JONATHAN GUÉRIN



La maire de Segonzac estime avoir des documents probants. ARCHIVES PHILIPPE MÉNARD



Céline Desmazières, 2^e à partir de la gauche, est la nouvelle présidente des parents d'élèves des Pierrières. PHOTO S.B.

Une première réussie pour la nouvelle équipe de parents d'élèves

CHÂTEAUBERNARD Les bénévoles de l'association des parents d'élèves des Pierrières n'ont pas chômé le week-end dernier (17, 18, 19 novembre). Le tout nouveau bureau a étrenné sa première bourse aux jouets, réputée sur la place. Si la toute nouvelle présidente, Céline Desmazières a choisi pour cette première année de reprendre les manifestations telles qu'inscrites au calendrier, il y a tout de même du changement à noter : les deux associations de parents d'élèves des quatre écoles castelbernardines vont travailler à une organisation conjointe de la boum des enfants et du carnaval. Et l'APE des Pierrières compte bien sûr intégrer pleinement le projet initié par l'association des Jardins respectueux dans les deux écoles du bourg autour d'un jardin partagé.

Au Castel, les fantômes bienveillants ça existe !

CHÂTEAUBERNARD Pour se protéger des gens vils, on rêverait tous d'avoir un pareil ange gardien. On parle de celui-là même surgi de la pièce interprétée par les Castelbaladins « Bon suaire M'sieurs dames ! »



La baronne et son fantôme de mari. PHOTO SANDRA BALIAN

écrit par Marie Laroche Fermis sur une mise en scène d'Hubert Luqué. Dans le manoir de la baronne remarié, son fantôme de premier mari va déjouer les plans machiavéliques de sa nièce. 755 personnes sont venues applaudir la troupe vendredi, samedi et dimanche derniers. Et on peut compter sur la comédienne Sylvia Béchemin pour gâter l'initiateur de cette complicité théâtrale, Hubert Luqué : un tableau du manoir hanté réalisé par le peintre amateur André Morlière avec quelques nouvelles des hôtes des lieux. Soyez rassurés, nos deux petites têtes blondes de spectateurs, une fois la salle vide, sont allées s'assurer de leurs vifs petits yeux que le fantôme du baron, derrière les buissons, était bien dessiné !

Le chiffre

Le 39-19

Le 3919, numéro d'écoute national anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de violences, a enregistré une forte hausse (27 % en octobre) de ses appels.

Le 3919, destiné initialement aux violences conjugales, a été élargi en 2014 à toutes les formes de violences contre les femmes:

harcèlement sexuel au travail, mariages forcés, mutilations sexuelles....

En octobre 5.717 sont arrivés contre 4.510 en septembre.

12 % des appels pris en charge étaient liés à des violences sexuelles en dehors du couple et violences sexuelles au travail, contre 4,4 % sur l'année 2016



Le hit-parade des augmentations de prix



2002: passage à l'euro

Augmentation des prix
de 2002 à 2016

+ 23%

De 1986 à 2001 → + 40%

Les baisses

Ordinateurs,
téléphones



- 85%

Electroménager



- 25%

Vêtements
femmes



- 1%

Les augmentations

Réparations
automobiles



+ 80%

Plomberie



+ 69%

Timbre
poste



+ 67%

Electricité



+ 49%

Vêtements
hommes



+ 8%

(Source: RTL)

INFOGRAPHIE CL

L'euro est-il, depuis son instauration en 2002, source des maux pour consommateurs de tous poils? Pas sûr.

Selon les chiffres de l'Insee épluchés depuis l'introduction de la monnaie unique en Europe, les prix ont moins augmenté que sur la période précédente (1986-2001). Et ceux qui atteignent des taux vertigineux, comme le +80 % sur les réparations automobiles, s'expliquent par les coûts de la main-d'œuvre en France, incomparables avec ceux pratiqués dans les pays où sont fabriqués ordinateurs et téléphones portables ou qui prospèrent autour de l'industrie du vêtement. Les chiffres publiés ci-contre doivent être appréciés en tenant compte de cette notion: là où le consommateur est pénalisé, les emplois sont préservés.

■ De grosses affaires de carambouille automobile ont fait du bruit et alerté les autorités ■ Au quotidien, l'achat d'un véhicule d'occasion peut être un parcours difficile ■ Même chez un vendeur professionnel.

Victimes

Pour les victimes, un mauvais achat de voiture d'occasion est une perte sèche et entraîne un tombereau d'ennuis.

Juste achetée, aussitôt en panne

De Lesterps, Mélanie a acheté une Audi à Montpellier en juillet : 3 700 €, 300 000 kilomètres. « C'est la seule qui entrerait dans mon budget avec une boîte automatique pour mon handicap. » Elle a économisé. Au lendemain de l'achat, l'auto n'a pas démarré. 1 300 € de réparation pour retrouver son autonomie. Il a fallu insister pour que le vendeur paye. « J'espère que le chèque que je viens de recevoir va passer. »

Fumée blanche au bout de 30 km

À Houlette, Jean-Pierre Baudouin, qui manque vraiment de chance, a dû aller jusqu'au juge de proximité pour obtenir gain de cause : son Renault Scenic, dégotté dans un petit garage de Puymoyen en février 2016. La fumée blanche l'a inquiété au bout de 30 kilomètres. Il est monté jusqu'à la direction des fraudes pour que le vendeur rembourse. Il s'est replié sur un C Max débusqué sur la route d'Aigre, tombé en panne aussi vite. Un filtre à particules défectueux. Il a tiré les sonnettes, multiplié les démarches et obtenu gain de cause, opiniâtre. « Il y a vraiment des bandes descrocs dans l'automobile », se désole le retraité.

Sans huile dans la boîte de vitesses

Il y a encore Katy Brillouet, à Saint-Laurent-de-Cognac, qui a acheté à Châteaubernard une voiture sans huile dans la boîte de vitesses. « Tout a cassé. Le vendeur nous a envoyés balader. » Elle attend la décision de justice. « Dire que je l'avais achetée pour être en sécurité avec mes quatre enfants... »

Une épave dans l'urgence

Il y a Christophe Boursier, dont la femme avait acheté « 4 500 €, dans l'urgence » une voiture qui aurait dû être épave. « On l'a toujours. Quand vous n'avez pas d'argent, vous continuez à faire des petites réparations » pour l'emmener au bout. Il se rassure. « Catherine, mon épouse, ne roule pas vite. » La prochaine, ce sera de particulier à particulier. C'est aussi risqué.



Voitures d'occasion: voyage en eaux troubles

Jean-François BARRÉ
jf.barre@charentelibre.fr

Châteaubernard, rond-point de la Trèche. La cavalerie comptable du marchand de voitures véreux, ses exercices de jonglerie avec les véhicules de son parc, ses clients escroqués, jamais payés, fausement indemnisés, ont récemment placé sous une lumière crue les pratiques de professionnels de l'auto peu scrupuleux. Un cas isolé? Pas si sûr, au rythme où se bousculent les témoignages de clients grugés (lire par ailleurs). Une histoire sans fin, comme une longue tradition en Charente. Le client d'un vendeur indécrotte spécialiste de la baisse des compteurs, condamné en 2013 à indemniser quatorze victimes, vient de s'effondrer de la voir bombardé

à la tête d'un garage associatif d'Angoulême subventionné par la collectivité... Coup de chance, il n'y est pas question de négoce.

Il y a quelques semaines, dans le cadre d'une opération européenne annuelle de lutte contre la fraude, les policiers de l'unité d'investigations et d'enquêtes administratives du commissariat d'Angoulême ont « coïncé » un vendeur qui ne tenait pas à jour son livre de police. « Une vieille connaissance, souligne un enquêteur. Le livre de police, c'est ce qui permet d'officialiser la vente et de remonter jusqu'au vendeur. »

Formalités administratives

Mais la plupart du temps, les plaintes qui s'accumulent au commissariat, au moins une quarantaine par an, concernent les formalités administratives. « Des cartes grises que les acheteurs n'ont pas obtenues parce que le vendeur n'a pas fait les choses dans les règles. » Une habitude, notamment depuis que le statut d'auto-entrepreneur a ouvert une brèche dans le métier. On retrouve aussi quelques véhicules gagés, impossible à immatriculer... « Les arnaques, poursuit l'enquêteur, concernent souvent des véhicules de faible prix, de 5 000 à 8 000 euros. Mais si les gens sont vulnérables, ils sont aussi parfois crédules. » Il se souvient notamment de la vente d'une Golf IV un vendredi soir sur le parking de la gare. Vite fait. Trop. Le chèque de banque était bidon. Le vendeur a vu partir sa voiture, n'a jamais encaissé ses 15 000 euros! On trouve encore quelques véhicules aux compteurs trafiqués. En 2002, 23 personnes s'étaient retrouvées dans le box du tribunal correctionnel d'Angoulême pour

« L'image d'une profession sérieuse ne peut pas être ternie par une minorité de personnes qui prétendent être des professionnels de l'automobile. » Pour Thierry Bentyn, le directeur en Charente du Conseil national des professions de l'automobile, il est urgent de ne pas généraliser. « On trouvera partout des clients insatisfaits, mais ce n'est pas ce qui caractérise nécessairement une arnaque. Pour autant, certaines pratiques décrites sont inacceptables et nous ne pouvons que les condamner. »

Thierry Bentyn l'affirme : « La quasi-totalité des professionnels respectent les lois et les obligations. Nous sommes une profession largement écrasée par les normes et les obligations d'information. Mais également par les obligations de garanties légales et contractuelles. Nos 130 adhérents de Charente affichent une charte éthique. Notre profession est dotée d'un médiateur de la consommation. Le professionnel doit en informer le client, c'est là aussi un gage de sérieux. »

Mais ils remettent les pendules à l'heure. « L'image d'une profession sérieuse ne peut pas être ternie par une minorité de personnes qui prétendent être des professionnels de l'automobile. » Pour Thierry Bentyn, le directeur en Charente du Conseil national des professions de l'automobile, il est urgent de ne pas généraliser. « On trouvera partout des clients insatisfaits, mais ce n'est pas ce qui caractérise nécessairement une arnaque. Pour autant, certaines pratiques décrites sont inacceptables et nous ne pouvons que les condamner. »

Thierry Bentyn l'affirme : « La quasi-totalité des professionnels respectent les lois et les obligations. Nous sommes une profession largement écrasée par les normes et les obligations d'information. Mais également par les obligations de garanties légales et contractuelles. Nos 130 adhérents de Charente affichent une charte éthique. Notre profession est dotée d'un médiateur de la consommation. Le professionnel doit en informer le client, c'est là aussi un gage de sérieux. »

Des précautions élémentaires

- S'adresser à un professionnel qui a pignon sur rue plutôt qu'à un vendeur inconnu.
- Essayer d'obtenir l'historique du véhicule (lire par ailleurs), ses origines, le carnet de suivi et d'entretien.
- Ne pas sauter à pieds joints sur ce qui semble une belle affaire. Prendre son temps.
- Se méfier des ventes sur internet: il faut absolument aller voir et essayer le véhicule.
- Éviter les paiements en liquide qui sont de toute manière limités à 3 000 €.
- Et surtout ne jamais envoyer d'argent pour réserver une voiture.

Le chiffre

47 %

C'est, selon AutOrigin, une start-up qui se propose de retracer l'historique de votre véhicule, la proportion, sur 6 millions, de transactions qui ne seraient pas faites dans les normes: compteurs trafiqués, première main douteuse... Le site Autorigin.com est le premier à proposer un certificat pour les véhicules d'occasion. En un clic, il est possible de savoir combien le VO a eu de propriétaires, dans quelle zone, s'il a été taxi ou auto-école, propriété d'un particulier ou d'une société, s'il a été ou non importé ou même classé épave. Autant d'éléments qui permettent d'acheter davantage en confiance. Le site, plutôt intuitif et efficace, créé par un analyste financier, facture au coup par coup, à partir de 6,90 €, ou propose des forfaits.

Préfet de région: Dartout s'en va, Lallemand arrive

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Pierre Dartout (Photo Archives CL), a été nommé hier préfet de la région Paca, un poste vacant depuis un mois et le départ de son prédécesseur à Lyon, dans la foulée de l'attaque de la gare Saint-Charles. Didier Lallemand, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommé en remplacement de Pierre Dartout au poste de préfet de région à Bordeaux, au cours du même Conseil des ministres. Pierre Dartout, 63 ans, occupait le poste de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine depuis avril 2015. La région Paca était sans préfet depuis la nomination de Stéphane Bouillon le 11 octobre à Lyon. Il remplaçait l'ancien préfet lyonnais, limogé pour des dysfonctionnements qui avaient conduit à remet-



tre en liberté le djihadiste, en situation irrégulière, qui allait tuer deux jeunes femmes de 20 ans à Marseille le lendemain. L'absence de préfet dans la région depuis plus d'un mois avait fait grincer des dents les élus locaux.

■ ÉDUCATION

Le conseil départemental communique aujourd'hui sur l'avenir des collèges en Charente

Ce matin, on devrait en savoir plus sur le sort des collèges en Charente. Le Département communique sur ce sujet, source d'inquiétude et de manifestations à Angoulême, Montembœuf, Villefagnan ou encore Champagne-Mouton. Depuis au moins le mois de février et la présentation d'une étude statistique sur le réseau de collèges charentais, les petits établissements, en particulier ruraux, sont sur le qui-vive. Hier, aucune annonce n'a été faite, mais des représentants du syndicat Unsa étaient reçus au conseil départemental. Une audience sollicitée par le syndicat depuis le 24 octobre pour demander plus de concertation sur le sujet des collèges. *«Nous ne sommes pas opposés à une fermeture d'établissement, a redit Richard Gazaud, secrétaire départemental de l'Unsa, mais nous réclamons que les moyens soient garantis pour accompagner les difficultés scolaires et sociales des élèves. Tout l'enjeu d'une réorganisation pèse sur ces questions. Nous sommes aussi vigilants sur la problématique des personnels enseignants et territoriaux.»*

- L'hiver dernier, une épidémie de perturbations électriques touchait plusieurs villages
- En cause: les étourneaux ■ Les oiseaux sont partis, mais pas tous les problèmes.

Micro-coupures: la maladie chronique du Cognaçais

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

En ce moment, c'est à Chasors que la tension monte. Route de Sigogne, une famille subit des micro-coupures de courant électrique depuis un an. «*De deux ou trois par semaine les années précédentes, on est passé à beaucoup plus, résume la mère de famille concernée. Ça devient compliqué.*» Coups de fil au maire, puis à Enedis. Pose d'un appareil de contrôle en février... Depuis? Rien. Agacée, la famille a diffusé une pétition dans sa rue et découvert qu'une dizaine de voisins s'affirmaient touchés. Résultat: le conseil municipal va consulter la population pour mesurer le phénomène.

«*J'ai fait mon boulot*», justifie le maire, Patrick Lafarge, qui a transmis la plainte à deux reprises à Enedis. «*On est en train d'investiguer*», répond Dominique Roger-Chatreau, directrice du gestionnaire de réseau pour le territoire, en ne donnant ni précisions techniques, ni délai.

L'histoire illustre bien la situation que vivent une partie des habitants du Cognaçais. Des soucis ponctuels, puis plus fréquents et un signalement. Ensuite, une longue attente avant la solution. Le plus souvent, après un remue-ménage auprès d'élus chargés de mettre la



Enedis intervient en fonction de quatre critères: le nombre de pannes signalées, l'urgence de la situation, l'environnement géographique des installations et la sensibilité du problème (dans le cas de zones industrielles, par exemple). Photo archives CL

pression, à leur tour, sur Enedis. «*Les maires de toutes les communes connaissent ça, à un moment où à un autre*», confirme Véronique Marendat, élue de Segonzac. Longtemps, elle a transmis les doléances des riverains de Deuville et Recharville, où la situation s'est

améliorée cette année. Mais pas à la sortie du village vers Mainxe, où les coupures n'ont pas cessé.

À Bourg-Charente, une mobilisation d'administrés et d'élus a abouti à la pose, l'hiver dernier, d'écarteurs de lignes anti-étourneaux. La mesure s'est accompagnée d'améliorations. Même scénario à la zone du Pont-Neuf à Salles-d'Angles, où les entreprises et l'agglo ont poussé des cris pour qu'une solution soit trouvée. Elle l'a été récemment (lire CL du 18 octobre), grâce à des réparations en amont du réseau. Enfin, liste non exhaustive, le lotissement des Six-Chemins à Gensac, a connu une amélioration en septembre, après des années de mini-pannes quotidiennes relayées par le maire.

«*Les micro-coupures font partie des sujets que l'on suit*», assure Dominique Roger-Chatreau. «*Mais elles restent difficiles à circonscrire: les pannes peuvent être fuyantes, leur origine multiple et loin de la zone concernée*». Enedis n'ayant pas de statistiques à communiquer

”
Les maires de toutes les communes connaissent ça, à un moment où à un autre.

sur le sujet, difficile de dire si le phénomène est plus important en Cognaçais qu'ailleurs.

Reste la question des délais d'intervention. Le programme de ces dernières répond à quatre critères, poursuit la directrice territoriale d'Enedis: le nombre de pannes signalées, l'urgence de la situation, l'environnement géographique des installations et la sensibilité du problème.

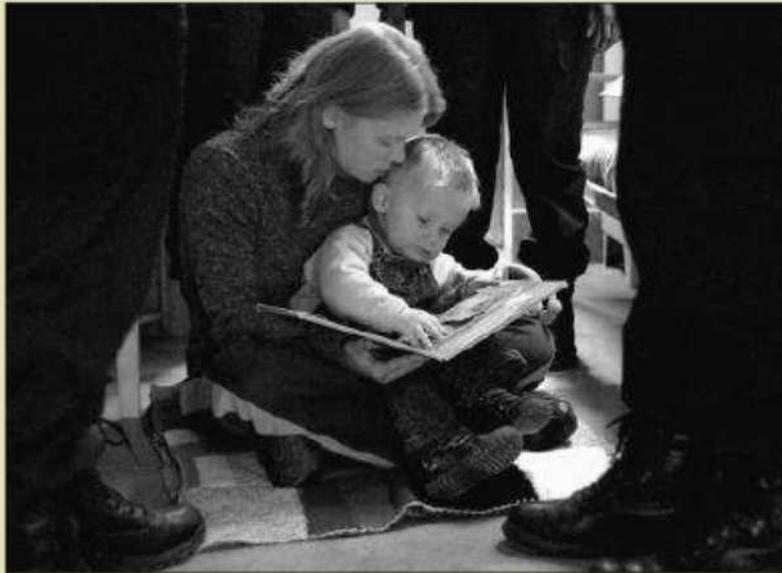
Un problème qu'un bon coup de gueule d'élus - et une insistance sans faille des clients - peut rendre plus sensible.



Le lotissement des Six-Chemins, à Gensac, a subi des interruptions quotidiennes durant des années. Photo CL

Cognac

La prison en questions, ce soir au cinéma du Galaxy



«Ombline», avec Mélanie Thierry, raconte l'histoire d'une prisonnière qui réalise qu'elle est enceinte alors qu'elle vient d'être incarcérée. Repro CL

D'abord un film, «Ombline», de Stéphane Cazes avec Mélanie Thierry (2012), qui dépeint le combat d'une prisonnière découvrant sa grossesse en cellule. Puis un débat avec trois intervenants: une psychologue, Charlotte Menier, un bénévole du Secours catholique de Saintes, Nicolas Dupuis, et une avocate pénaliste d'Angoulême, Bernadette Thibault-Descamps. Ce soir, pour la première fois à Cognac, le cinéma Le Galaxy ouvre ses portes aux Journées nationales des prisons, dont ce sera la 24^e édition. L'événement est organisé par le Groupement national de concertation des prisons,

dont font partie plusieurs structures locales (Saint-Vincent-de-Paul, Secours catholique, Entraide protestante, Amnesty International, la librairie de Cognac Le Texte libre...) Le thème de cette année est «Prison, les oubliés de la société». Il s'intéressera au sort des personnes incarcérées, à leur réinsertion notamment, mais aussi aux conditions de travail des intervenants en milieu carcéral. Les bénéfices de la soirée seront versés au groupe Clin d'œil, qui propose des activités à des prisonniers de la maison d'arrêt d'Angoulême.

Ce soir à 20h30 au cinéma Galaxy.
57 avenue Victor-Hugo à Cognac. Entrée: 5 €.

L'image



Ils en ont pris plein les mirettes et n'ont pas ménagé leurs applaudissements pour saluer les prestations des acrobates, du cracheur de feu, des jongleurs, ou encore d'une toute jeune dompteuse de fauves. Hier, quelques centaines de scolaires du Cognaçais (Photo CL) se sont régalés dans l'enceinte du cirque Warren Zavatta, qui, en avant-première, leur avait ouvert les portes de son chapiteau à Châteaubernard juste pour eux, l'espace de la matinée. Pour le grand public, la parade se poursuit demain (18 h) et samedi (16 h et 20h30) avant de baisser le rideau sur une dernière représentation dimanche (15 h).

**Une piste
et des étoiles
plein les yeux**

Segonzac: revirement à Raby-Barboteau

Nouveau coup de théâtre à l'Ehpad. Le rapporteur public a validé hier la demande de l'ex-association gestionnaire. Qui pourrait ainsi reprendre la direction de l'établissement.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

C'est un énième rebondissement dans l'affaire qui secoue l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Raby-Barboteau de Segonzac depuis près d'un an. Hier, le rapporteur public du tribunal administratif de Poitiers s'est rangé du côté de l'ancienne association gestionnaire de l'établissement (1), laquelle réclamait depuis février dernier la suspension de l'exécution de la délégation de service public (DSP) confiée alors par la commune à la société privée Philogeris.

Une procédure pour l'exploitation de cet Ehpad, dont la municipalité est propriétaire des murs, qui n'avait pas lieu d'être selon ses représentants. Cet avis du rapporteur pourrait ainsi déboucher sur la reprise en main de la gestion de la structure par l'association. Il s'avère très rare que le juge du tribunal, appelé à rendre sa décision le 6 décembre prochain, ne suive pas les conclusions de ce dernier.

Une médiation en vue

Une victoire pour les défenseurs d'une association, qui, après un premier référé rejeté fin janvier dernier devant le tribunal administratif, avaient vu cette demande à nouveau écartée en juin et leur



En décembre dernier, le personnel de l'Ehpad s'était élevé aussi contre la décision de la municipalité de Segonzac de confier à une société privée la gestion de l'établissement pour personnes âgées dépendantes, jugeant ce choix contraire à son bon fonctionnement.

Photo archives F. B.

pourvoi auprès du Conseil d'État en septembre subir le même sort. «On prend acte de cet avis en attendant le délibéré de décembre. Pour autant, on va se préparer d'ores et déjà à la mise en œuvre de cette décision. Nous ne sommes pas irresponsables, ce même si elle sera extrêmement complexe. Nous allons d'ailleurs proposer une médiation dans ce cadre», annonce la maire Véronique Marendat, pour qui la conclusion du rapporteur prend des allures d'affront. «Il y a des points sur lesquels l'avocate de la

commune a mis l'accent auprès du tribunal et qui mériteraient d'être mis en exergue, on espère qu'il en sera tenu compte», souligne-t-elle néanmoins.

À savoir: «Comment l'association est-elle devenue gestionnaire, avec quels actes et quels documents? À aucun moment, cette gestion ne lui a été cédée comme elle ne l'a pas été à la commune qui a en revanche beaucoup dépensé pour cet Ehpad. Tout cela pose question.» Comme celle de savoir si l'élue fera appel en cas de confirmation

”

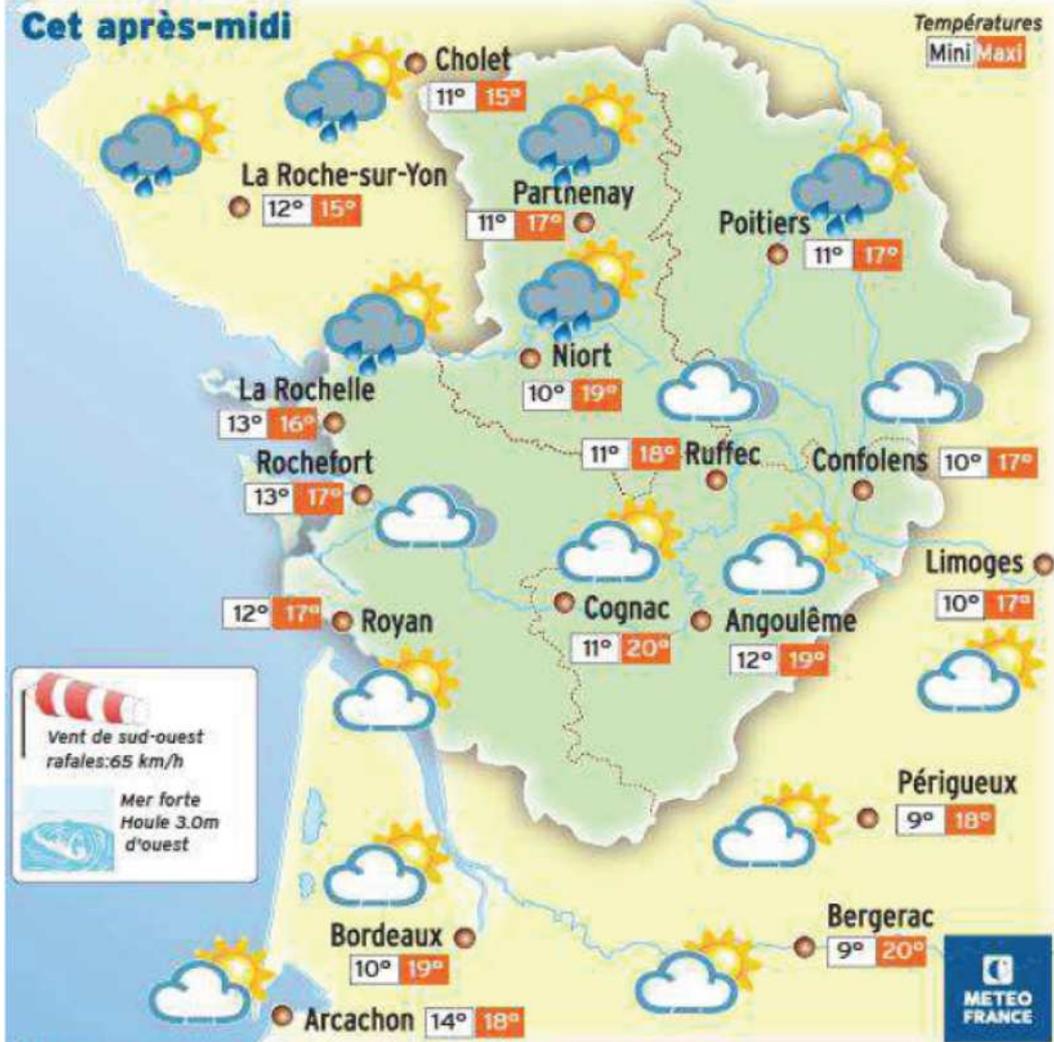
Il y a des points sur lesquels l'avocate de la commune a mis l'accent auprès du tribunal et qui mériteraient d'être mis en exergue.

du juge. «On verra après le délibéré. Quoi qu'il en soit, comme propriétaire des murs, quel intérêt aurions-nous alors de continuer à entretenir ce bâtiment? La commune n'a pas vocation à faire de l'immobilier», avertit-elle.

Du côté de la société Philogeris, on préfère ne pas communiquer pour le moment. «On le fera après la décision finale et une fois celle-ci analysée. Il y a eu beaucoup d'épisodes dans cette affaire, il y en aura encore à n'en pas douter», entrevoit juste Yann Reboulleau, le directeur de l'établissement.

(1) L'association gérait depuis 1977 cet établissement autrefois propriété des sœurs protestantes par donation des époux Raby en 1929. Ces dernières, qui souhaitaient s'en défaire, avaient sollicité la commune en 1975 qui en a racheté les murs.

Cet après-midi



Nuageux avec quelques précipitations.

Les nuages dominent toute la journée, avec quelques pluies et de rares éclaircies. Le vent est modéré à assez fort de sud à sud-ouest, avec des rafales passagères à près de 60 km/h en matinée, de la côte à l'Aunis. Il faiblit en cours d'après-midi.

Day	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Vendredi	11° 15°	10° 15°	9° 15°	9° 14°
Samedi	7° 11°	6° 11°	5° 10°	4° 9°
Dimanche	2° 10°	1° 10°	0° 9°	0° 8°
Lundi	2° 11°	0° 10°	-1° 10°	0° 9°
Mardi	6° 11°	5° 11°	4° 10°	4° 9°
Mercredi	4° 8°	3° 9°	2° 8°	2° 7°